

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2023

Date de convocation : le 15 juin 2023

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 8

Nombre de procuration : 5

Votants : 13

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Colette GIROUD, Denis QUANTIN, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE pouvoir à Isabelle CHION VALLIER, Richard HAUTON pouvoir à Antoine PIETRERA, Yvan ROUFET pouvoir à Denis QUANTIN, Alice SERTOUR pouvoir à Max BERNARD, Marie-Christine VIOLA pouvoir à Colette GIROUD.

Secrétaire de séance : Max BERNARD.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Présentation nouveau projet Centrales Villageoises (report au prochain CM)
- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2023
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget principal
- Mise en place d'un chantier jeune
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

Requalification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à la majorité qualifiée (4 abstentions).

3. Agenda

- Jeudi 22 juin : Conseil d'école
- Lundi 26 juin : Conseil Communautaire
- Mardi 27 juin : PAIT (reporté au 6 juillet à Clelles)
- Jeudi 29 juin : rencontre aux Fauries avec Enedis
- Vendredi 30 juin à 17h30 : fête de l'école
- Mercredi 5 juillet : voyage CCAS au Grand Parc d'Andilly

4. Point Communauté de Communes du Trièves

Le comité de pilotage « transfert de compétences eau et assainissement » se tiendra ce soir. Richard HAUTON y participe pour notre commune. Le transfert vers la Communauté de Communes est prévu le 1^{er} janvier 2026. Cependant, il n'est pas encore acté. Le Sénat fait des propositions d'autres possibilités de type « bassin versant ».

Au niveau de l'urbanisme, la réforme du SCOT et la loi ZAN sont les préoccupations majeures du moment et des années qui viennent.

La CC Trièves va créer un poste « Chargé(e) de l'ingénierie de projets de Transition écologique ».

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, le législateur propose aux collectivités de travailler sur un zonage d'implantation, à défaut c'est l'ensemble du périmètre du territoire.

5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget principal

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable de la collectivité au regard de titres qu'il n'a pas pu recouvrer ;

Considérant que dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du CGCT, sont soumises à la décision du Conseil Municipal.

Les recettes proposées à l'admission en non-valeur en 2022 concernent l'exercice 2018 et s'élèvent à 5,25 € (liste 6334830315 annexée).

Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour (poursuites sans effet).

L'admission en non-valeur a pour effet d'apurer la comptabilité du Comptable public dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant. Le recouvrement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par le Comptable public conformément à la liste 6334830315 présentée à la collectivité,

La dépense correspondante sera imputée, pour l'exercice 2023, sur le compte 6541 du budget principal,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote pour à l'unanimité

6. Mise en place d'un chantier jeune

La Commune de Sinard souhaite organiser un chantier ouvert aux jeunes, âgés de 16 à 18 ans (non révolus) pendant la première semaine des vacances d'automne du 23 octobre au 27 octobre 2023. L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen tout en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général, et de posséder une première expérience professionnelle.

Le chantier consistera à divers travaux et notamment en la réfection du local communal du stade et l'entretien des menuiseries de la Maisou.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Un groupe de 4 jeunes maximum,
- 5 demi-journées de participation,
- Des horaires fixes du lundi au vendredi,
- Une animation mixte : deux élus et un agent du service technique,
- Les participants ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations,
- Conditions financières : Smic horaire, visite médicale prise en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la mise en place d'un chantier jeunes pendant la première semaine des vacances d'automne selon les modalités proposées ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Trièves pour l'attribution d'une participation la plus élevée possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention auprès de la Communauté de Communes du Trièves dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé par la Communauté de Communes du Trièves et le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour la mise en place de ce chantier jeunes.

7. Commissions communales

Village Digital

- Achat d'un routeur Pare-Feu pour optimiser et sécuriser l'accès Internet en mairie.

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- Une offre de poste a été publiée afin de trouver un renfort d'agent technique au mois de juillet.
- Au niveau financier, des versements ont été reçus par erreur. L'agent comptable travaille à la régularisation de cette situation.

Ecole/Jeunesse

- Les ATSEM et agents de cantine suivent avec enthousiasme une formation sur la pause méridienne. L'équipe est positive, en forme et solidaire.

Urbanisme & Travaux

- Aménagement « Croix de Portier » : l'étude avance. La consultation des entreprises est prévue courant septembre. Des places de co-voiturage sont envisagées.
- Assainissement de La Morte : le bureau d'étude va se charger de présenter le projet et de recueillir l'accord des propriétaires concernés par le passage du réseau en partie privative.

- Fauries : les négociations en cours avec les propriétaires pour la création de l'aire de retournement ont abouti. Les géomètres experts interviendront prochainement pour le bornage et la création d'un document d'arpentage.
- Une étude est en cours concernant la possibilité de raccordement d'autres bâtiments communaux (Maison Mazet, cantine, Gelinotte, etc.) à notre réseau de chauffage. La chaudière pourrait se développer de 20 % (et donc passer de 100 kw à 120 kw).
- Dauphilogis : le cahier des charges présenté par Dauphilogis est très succinct, il est nécessaire de la faire évoluer aussi nous avons pris attache avec l'architecte et le paysagiste conseil du CAUE.

Requalification du Village et de ses hameaux

- RAS

Vie locale/Communication/Culture

- Une exposition est en cours à la bibliothèque.
- Le prochain bulletin est en cours de préparation.

Environnement/Cadre de Vie

- RAS

Agriculture

- Au concours des innovations FRCUMA AuRA, la CUMA de Sinard a reçu la palme d'or du Numérique.

8. Divers

- L'ostéopathe va changer son camion d'emplacement pour les consultations.
- Les propriétaires du bar restaurant la Gelinotte ont annoncé leur décision de cesser leur activité à la fin de l'année 2023.
- Une demande a été reçue en mairie pour l'installation d'un camion vendant des bières sur un emplacement privé.
- Incendie miellerie famille RUCH. Quelle aide la commune peut-elle apporter ?

=====

La séance est levée à 20h35